République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 13 JUIN 2019 À 10 H 30

Centre administratif de l'Eurométropole
Salon Carré
Convocation du 5 juin 2019

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	15 titulaires 5 suppléants

Délibération n°342 du Comité syndical

3. Compte de gestion 2018

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2018, a été produit par le comptable le 14 mars 2019, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018,
Statuant sur les opérations de l'exercice 2018, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.
Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 20 JUIN 2019
La publication le 20 JUIN 2019
Strasbourg, le 20 JUIN 2019

Le Président
Robert HERRMANN